

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 21 juillet 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de M. Louis-Georges Thomassin (district 5).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

### Dispositions préliminaires

1. 240-07-14

#### Ouverture de la séance

À 19 h 32, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 241-07-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 07-2014 (6 juin 2014 au 16 juillet 2014)

#### **Période de questions #1**

5. Période de questions #1

#### **Suivi**

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

#### **Dépôt**

8. Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
9. Dépôt du Certificat de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
10. Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

#### **Avis de motion**

11. Avis de motion – Adoption d'un *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer les coûts*
12. Avis de motion - Adoption d'un *Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, remplaçant et abrogeant le Règlement 426-01*
13. Avis de motion – Adoption du *Règlement 723-14 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11*
14. Présentation du projet de *Règlement 723-14 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11*

#### **Adoption de règlements**

15. Adoption du *Règlement 727-14 – Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14*
16. Adoption du second (2<sup>e</sup>) projet de *Règlement 729-14 – Règlement de zonage, modifiant le Règlement 455-04*

17. Adoption du Règlement 730-14 – *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*

**Dérogations mineures**

18. Demande de dérogation mineure – 18, rue de la Fabrique

**Urbanisme**

19. Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 94, rue du Grand-Fond

20. Nomination de M. Alain Dubois comme personne-ressource sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

**Opérations contractuelles**

21. Octroi de contrat à *P.E. Pageau inc.* pour le pavage de certaines rues municipales, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-08

22. Octroi de mandat à *Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L* pour des services professionnels de vérificateur comptable externe pour 2014, 2015 et 2016, conformément à l'appel d'offres INV2014-02

23. Mandat à *SNC-Lavalin* en vue d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de la rue St-Paul

24. Annulation et report de la demande de prix DP2014-13 pour effectuer les travaux d'enlèvement et d'ajout de lampadaires à la caserne de pompiers

25. Annulation et report de l'appel d'offres SBDL2014-03 pour la réfection des rues Langevin et de l'Étang

**Autorisation de signature**

26. Ratification de l'entente de règlement hors cour pour l'acquisition des lots 196-31 et 196-32

27. Ratification de l'entente de règlement hors cour pour l'acquisition du lot 196-40

**Ressources humaines**

28. Abolition du poste de directeur du Service juridique

29. Embauche de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau au poste de greffière adjointe (remplacement de congé de maternité)

**Divers**

30. Désignation des représentants de la Ville au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*

**Période de questions #2**

31. Période de questions #2

**Dispositions finales**

32. Levée de la séance

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 242-07-14 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 9 juin 2014, 19 h 30, et de la séance extraordinaire du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014, 19 h 30;

2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Adoption des comptes**

#### **4. 243-07-14 Adoption des comptes – Lot 07-2014 (6 juin 2014 au 16 juillet 2014)**

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 07-2014, couvrant la période du 6 juin 2014 au 16 juillet 2014, au montant de 1 410 913,90 \$;
2. D'y déduire certaines factures au montant de 38 528,51 \$ qui sont reportées;
3. De payer les montants associés au bordereau, totalisant donc 1 372 385,39 \$, ci-joint:

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 21 JUILLET 2014</b>	
Ferme et pisciculture Noël	5 997,60 \$
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti-max inc.	329,68 \$
Imprimerie Sociale	212,70 \$
R.M. Leduc & Cie	877,66 \$
Les entreprises Tréma	7 319,59 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	4,99 \$
André St-Gelais	486,29 \$
M.R.C.de la Jacques-Cartier	3 585,95 \$
Mallette	8 306,95 \$
PG Govern QC inc.	287,44 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	392,18 \$
Bell	1 407,83 \$
Fonds de l'information foncière	244,00 \$
Fournitures de bureau Denis	489,23 \$
C.S.S.T.	215,18 \$
Les Copies de la Capitale inc.	482,91 \$
Altus Heylar division de groupe Altus ltée	465,65 \$
Le Soleil	418,26 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500,00 \$
Latulippe inc.	227,16 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	100,73 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 583,20 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	106,24 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	528,13 \$
EMRN inc.	1 023,94 \$
Bell Mobilité Cellulaire	499,46 \$
Linde Canada limité M2193	150,69 \$
Mont St-Castin les Neiges inc.	3 799,55 \$
Gestion Jean Paquette inc.	68,94 \$
Guillot 1981 inc.	509,93 \$
Location d'outils Beauport inc.	109,13 \$
Silencieux Gosselin inc.	77,03 \$
Station Service Alpin inc.	57,49 \$
NAPA pièces d'autos	736,19 \$
Vallière Excavation enr.	496,70 \$
Camions international Élite ltée	93,04 \$
Drolet ressort inc.	2 364,56 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	505,09 \$
Hydro Québec	28 365,43 \$
Hydro Québec	5 528,62 \$
Capitale hydraulique	40,67 \$
Air liquide Canada inc.	175,34 \$

M. Lemieux inc.	719,32 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	69,49 \$
Réal Huot inc.	2 426,79 \$
Sani Orléans inc.	5 813,96 \$
Ville de Québec	81 066,60 \$
CDS inc.	948,55 \$
Gaudreau environnement inc.	57 166,47 \$
Canac-Marquis Grenier	526,08 \$
Somavrac C.C. inc.	5 799,71 \$
CCAQ	282,15 \$
Location Sauvageau	1 838,82 \$
Sani Bleu	873,82 \$
Transport scolaire La Québécoise	1 023,29 \$
Laboratoires d'expertise de Québec Ltée	218,45 \$
Les emballages L. Boucher inc.	352,13 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	389,76 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	8 312,88 \$
Québec multiplants	1 710,87 \$
Comité de fleurs a/s Rachel Kirouac	8,00 \$
Socan	204,37 \$
Simplex Grinnell	957,75 \$
Walmart Beauport	127,82 \$
Agritex	241,75 \$
S-Pace signalétique inc.	626,62 \$
Multi-gestion C.D. inc.	151,36 \$
Toshiba solution d'affaires	1 236,14 \$
Les huiles Desroches	7 553,28 \$
Pneus Bélisle	692,73 \$
Info page	82,09 \$
Lumen	43,37 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	804,83 \$
Gestion et développement la Triade inc.	296,64 \$
Cour municipale de Saint-Raymond	429,00 \$
Synesis versalys	574,88 \$
Les produits industriels Jean-Paul Côté inc.	544,61 \$
VÉZINA Party Centre	43,45 \$
Les Serres N.M. enr.	5 749,30 \$
Stéphane Thomassin	1 192,87 \$
Laboratoire Environex	860,59 \$
La résidence le Trèfle d'or	1 992,60 \$
Unifirst Canada	1 379,92 \$
Shred-it international inc.	142,71 \$
Solutia Télécom	39,00 \$
Groupe Pub Action	674,92 \$
Les Ateliers Vélo vert inc.	1 006,03 \$
Café 7 étoiles	276,28 \$
Expéritec	402,41 \$
Voltec Ltée	1 078,75 \$
Éco-vert entretien paysager inc.	5 018,66 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	705,38 \$
Les Immeubles Jacques Robitaille - Carie Factory	2 428,27 \$
Pro-Pompe J.C.M.	4 567,22 \$
Bilodeau Chevrolet Buick GMC	204,67 \$
DUFF resto- bar laitier	94,10 \$
Claude Pelletier	17,11 \$
Transport Métaux Régional	97,73 \$
Marilou Lemieux	16,30 \$
Jessie Fradette	1 423,38 \$
Les Consultants S.M. inc.	10 370,75 \$

Les Services G&K INC.	144,40 \$
Aux Primevert Centre jardin	1 166,08 \$
Unicoop, coopérative agricole	4 599,00 \$
Librairie Renaud-Bray	2 053,80 \$
Spécialiste du marketing web	948,54 \$
Machinerie Landry & Fils	3 086,97 \$
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.	16 875,95 \$
Pause café Soleil	94,86 \$
Distribution Brunet	463,58 \$
Chapiteaux Québec	1 121,01 \$
Daniel Pelletier	238,39 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	16 214,19 \$
IGA 8162	149,19 \$
Christiane Auclair	975,88 \$
Alain Dufresne	1 605,86 \$
Clôtures Universelle	804,82 \$
Flammèche	528,00 \$
Bodan Records	100,00 \$
M.Broderie	2 050,58 \$
Centre de gestion de l'équipement roulant	2 586,94 \$
Le Groupe Bouge-O-Max	2 572,57 \$
Stericycle	333,37 \$
Ministre du Revenu du Québec	64 489,94 \$
Receveur Général du Canada	25 677,08 \$
Syndicat canadien de la fonction public	1 212,51 \$
Allen entrepreneur général inc.	8 138,51 \$
Akifer	12 983,67 \$
PitneyWorks prépayé	2 299,50 \$
Régulvar	3 498,12 \$
Commission scolaire de la Capitale	360,00 \$
Visa Desjardins	7 895,10 \$
Côté Fleury	74,88 \$
Régis Coté & Associés	175 900,37 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 510,66 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C. -SÉAO	145,80 \$
Industrielle Alliance	27 517,54 \$
Union des municipalités du Québec	3 306,92 \$
AECOM Consultants inc.	39 922,78 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Références Systèmes inc.	4 174,29 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	3 793,79 \$
Pitney Bowes	1 624,42 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	132,47 \$
Orizon mobile	298,94 \$
Gagnon Senechal Coulombe	213,96 \$
Cummins Est du Canada Inc.	160,48 \$
Métro Excavation	211 069,93 \$
Excavation Mario Vallée	683,92 \$
Wolseley	5 003,96 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	5 010,69 \$
Carte Sonic	3 404,57 \$
Canards Illimités Canada	50,00 \$
Macpek Inc.	1 533,75 \$
Richer Boulet	938,20 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	1 640,12 \$
Laboratoires de canalisations souterraines (LCS)	2 058,91 \$
Sciences en Folie Québec 2005	1 506,18 \$
Gérard Bourbeau et Fils inc.	524,11 \$
SNQ de la Capitale	159,53 \$

Poly-énergie	574,88 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	158,67 \$
Carrières Québec Inc.	8 900,96 \$
Batteries Expert	155,16 \$
Rochette Excavation inc.	368 591,22 \$
Marie-Eve Thomassin	150,00 \$
Virginie Beauchemin	345,00 \$
Michel Anctil	488,64 \$
Catherine Gagnon	27,52 \$
Didier Bonaventure	876,30 \$
Chantal Auclair	35,00 \$
Gilbert Tremblay	543,55 \$
Audrey-Ann Côté	77,20 \$
Éric D'Amours	30,00 \$
Maude Émond	750,00 \$
Francis Vallée	350,00 \$
Richard Doré	35,00 \$
Jean-Marc Jennings	195,52 \$
Nicole Lafond	50,00 \$
Alain Rodier	205,00 \$
Camping Domaine Rivière Montmorency	551,88 \$
Guillaume Nolet	15,00 \$
<b>Grand total</b>	<b>1 372 385,39 \$</b>

4. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-03-07-14*

### **Période de questions #1**

5. 244-07-14 **Période de questions #1**

À 19 h 35, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 46.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **Suivi**

6. 245-07-14 **Correspondance**

Mme la mairesse Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Aucune correspondance

7. 246-07-14 **Suivi des projets en cours**

Les élus font un suivi des projets en cours :

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
  - Suivi sur les murs de soutènement
  - \* Mme la conseillère Marie-Ève Racine mentionne qu'elle se retire puisqu'elle est impliquée personnellement dans ce dossier.

Mme la mairesse fait lecture du suivi du dossier des murs de soutènement.

\* Retour de Mme la conseillère Marie-Ève Racine

- Suivi de la période de question de la dernière séance
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Travaux publics
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

### **Dépôt**

#### **8. 247-07-14 Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Le conseil municipal reçoit les procès-verbaux de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 26 mars 2014 et du 22 mai 2014.

*Documents déposés : DOC-04-07-14  
DOC-05-07-14*

#### **9. 248-07-14 Dépôt du Certificat de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, dépose au conseil municipal le certificat de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, pour le Règlement 726-14 – *Règlement décrétant des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues, autorisant une dépense de 401 900 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans.*

*Document déposé : DOC-06-07-14*

#### **10. 249-07-14 Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$**

Le directeur général, M. Daniel Pelletier, dépose le registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$, conformément à l'article 6 du Règlement 696-13 - *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 674-13.*

La dépense concernant le lignage des rues est reportée afin de valider la conformité des travaux.

*Document déposé : DOC-07-07-14*

### **Avis de motion**

11. 250-07-14 **Avis de motion – Adoption d’un Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer les coûts**
- Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer les coûts*.
- La modification consiste à modifier la clause de paiement afin que la Ville puisse assumer le paiement de la taxe de secteur de trois (3) immeubles.
12. 251-07-14 **Avis de motion - Adoption d’un Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, remplaçant et abrogeant le Règlement 426-01**
- Conformément à l’article 356 LCV, Mme la conseillère Marie-Ève Racine donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, remplaçant et abrogeant le Règlement 426-01*.
- La modification consiste à interdire la pêche à la mouche, à redéfinir les zones de pêche et les personnes habiles à faire respecter ledit règlement.
13. 252-07-14 **Avis de motion – Adoption du Règlement 723-14 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d’une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11**
- Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d’une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11*.
14. 253-07-14 **Présentation du projet de Règlement 723-14 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d’une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11**
- Conformément à l’article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, LR.Q., c. T-11.001, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux présente le *projet de Règlement 723-14 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d’une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11*.
- Ce projet de règlement prévoit une rémunération de base annuelle du maire de trente-six mille dollars (36 000,00 \$), du maire suppléant de seize mille dollars (16 000,00 \$) et celle de chaque conseiller de douze mille dollars (12 000,00 \$).
- Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu’à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- La rémunération telle qu’établie par le présent règlement sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur la base de l’indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de Statistique Canada de l’exercice financier précédent.
- Advenant que l’indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada soit négatif ou inférieur à 1%, un minimum d’indexation de 1% devra tout de même être applicable.

Toutefois, si l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre est supérieur à 1%, c'est ce dernier qui sera applicable pour l'indexation.

Le règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Document déposé : DOC-08-07-14*

### **Adoption de règlements**

#### **15. 254-07-14 Adoption du Règlement 727-14 – Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14**

Considérant le préambule du Règlement 727-14 - *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14*;

Considérant que le conseil municipal souhaite réglementer le stationnement sur les terrains municipaux, tels que les parcs;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 727-14 - *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 722-14*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-09-07-14*

#### **16. 255-07-14 Adoption du second (2<sup>e</sup>) projet de Règlement 729-14 – Règlement de zonage, modifiant le Règlement 455-04**

Considérant le préambule du second (2<sup>e</sup>) projet de Règlement 729-14 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de modifier les limites des zones récréoforestières RF-22 et des zones résidentielles HA-23, HA-8 et HA-16, de modifier les classes d'usage HA-23 et de modifier les normes concernant l'aménagement d'un toit terrasse;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le second (2<sup>e</sup>) projet du Règlement 729-14 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-10-07-14*

17. 256-07-14 **Adoption du Règlement 730-14 – Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)**

Considérant le préambule du Règlement 730-14 - *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le Règlement 614-11 en fonction du nouveau Règlement de contrôle intérimaire numéro 2013-67 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 730-14 - *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-11-07-14*

**Dérogations mineures**

18. 257-07-14 **Demande de dérogation mineure – 18, rue de la Fabrique**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0013 pour les lots 196-P, 198-15-P, 198-31-P (18, rue de la Fabrique) a été déposée le 9 juin 2014;

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la création de deux lots 196-203 (incluant le lot adjacent 198-15-1) et 196-204 (incluant les lots adjacents 198-15-2 et 198-31-1) à même les lots 196-P, 198-15 et 198-31-P dont les profondeurs minimales sont respectivement de 23,7 mètres et 24,7 mètres au lieu de 28 mètres, tel qu'exigé au Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement* et ainsi, permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 196-204;

Considérant que le propriétaire a fait une demande de permis de lotissement en bonne et due forme le 29 mai 2014;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que la situation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant la recommandation favorable des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accueillir la demande de dérogation mineure, sous certaines conditions :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande dérogation mineure portant le numéro 2014-0013 de rendre réputée conforme la création de deux lots 196-203 (incluant le lot adjacent 198-15-1) et 196-204 (incluant les lots adjacents 198-15-2 et 198-31-1) à même les lots 196-P, 198-15 et 198-31-P dont les profondeurs minimales sont respectivement de 23,7 mètres et 24,7 mètres au lieu de 28 mètres, tel qu'exigé au Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement* et ainsi, permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 196-204, conditionnellement à ce que le demandeur :
  - a) Remette un plan de reboisement en même temps que le dépôt de sa demande de permis de lotissement;
  - b) Ajoute une lisière boisée de trois (3) mètres, calculée à partir de la limite arrière du terrain du lot 196-204 et ayant une hauteur de deux (2) mètres. Cette condition devra être indiquée et respectée au permis de lotissement;
  - c) Reboise le lot projeté 196-204, en appliquant la norme du RCI, soit en reboisant une surface de 9,7 % dudit lot. Cette condition sera inscrite et respectée au permis de lotissement.
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-12-07-14*

## **Urbanisme**

19. 258-07-14

### **Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 94, rue du Grand-Fond**

Considérant qu'une demande d'analyse portant le numéro 2014-0014 pour l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur d'un secteur de forte pente situé au 94, rue du Grand-Fond (lot 195-4-P), a été déposée le 25 juin 2014;

Considérant le Règlement 614-11 - *Règlement régissant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*;

Considérant qu'un rapport conçu par la firme *Écogénie inc.* sur la gestion des eaux de ruissellement et de remaniement des sols a été déposée lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant qu'un plan topographique conçu par l'entreprise *Giroux, arpenteurs-géomètres* a été déposé lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant que l'étude sur le PIIA, déposée par la firme, répond aux exigences des articles 5.1.13 et 6.1.8 et aux critères et objectifs de l'article 2.2.3.5 et 2.2.3.11 du Règlement 614-11 (PIIA);

Considérant que l'agrandissement du bâtiment principal est conforme aux règlements en vigueur;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande 2014-0014 du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de rendre réputé conforme le projet d'agrandissement du bâtiment principal, tel que recommandé

par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-13-07-14*

**20. 259-07-14 Nomination de M. Alain Dubois comme personne-ressource sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 725-14 - *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), abrogeant et remplaçant le Règlement 273-92;*

Considérant que les compétences de M. Dubois peuvent ajoutées une plus-value aux discussions du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De nommer M. Alain Dubois, comme personne-ressource du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Opérations contractuelles**

**21. 260-07-14 Octroi de contrat à P.E. Pageau inc. pour le pavage de certaines rues municipales, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-08**

Considérant l'appel d'offres SBDL2014-08, publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 16 juin 2014, pour les travaux de pavage sur certaines rues municipales;

Considérant qu'à la date limite du 8 juillet 2014, cinq (5) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	P.E. Pageau Inc.	Pavage U.C.P. inc.	Pavage Roland Fortier inc.	Construction et pavage Portneuf inc.	Les Entreprises P.E.B. Ltée
Item A Ave. Sainte-Brigitte (rue Auclair au 475)	151 608,00 \$	153 417,80 \$	173 622,30 \$	181 488,11 \$	208 275,00 \$
Item B Rue du Trait-Carré	30 891,40 \$	29 340,22 \$	36 377,40 \$	39 824,73 \$	38 290,00 \$
Item C Rue Dionne et Picard	64 174,50 \$	67 256,60 \$	71 582,60 \$	80 439,92 \$	89 950,00 \$
Item D Rue Labranche	43 571,00 \$	42 701,40 \$	48 157,40 \$	54 351,47 \$	57 850,00 \$
Sous-total avant taxes	290 244,90 \$	292 715,82 \$	329 739,70 \$	356 104,23 \$	394 365,00 \$
Sous-total avant taxes (sans l'item A)	138 636,90 \$	139 298,22 \$	156 117,40 \$	174 616,12 \$	186 090,00 \$
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Considérant le souhait du conseil municipal de procéder au pavage de l'avenue Sainte-Brigitte, en partant de la rue Auclair jusqu'au 475, avenue Sainte-Brigitte, à une date ultérieure;

Considérant les montants soumis, revus en fonction du retrait de l'item A du devis SBDL2014-08;

Considérant la recommandation favorable du directeur des projets et de la coordonnatrice aux approvisionnements :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De retirer l'item A, relatif au pavage de l'avenue Sainte-Brigitte, en partant de la rue Auclair jusqu'au 475, avenue Sainte-Brigitte;
2. D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *P.E. Pageau inc.*, pour un montant de 138 636,90 \$, avant les taxes applicables, pour effectuer les travaux d'asphaltage sur certaines rues municipales (Trait-carré, Dionne, Picard et Labranche);
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 261-07-14 Octroi de mandat à Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L pour des services professionnels de vérificateur comptable externe pour 2014, 2015 et 2016, conformément à l'appel d'offres INV2014-02**

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2014-02, transmis le 27 mai 2014, pour les services professionnels – vérificateur comptable externe pour les années 2014, 2015 et 2016;

Considérant la Résolution 539-10-13 - *Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels de vérification comptable*;

Considérant qu'à la date limite du 19 juin 2014, deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant que les membres du comité de sélection ont analysé les soumissions selon le système d'évaluation et de pondération des offres, lors du comité de travail du 26 juin 2014;

Considérant que le rapport d'analyse des soumissions, déposé par le comité de sélection, présente le résultat suivant :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix soumis	Pointage final	Rang	Conformité
<b><i>Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L</i></b>	82	62 145,00 \$	21,24	1	Oui
<b><i>Mallette S.E.N.C.R.L</i></b>	76	79 330,00 \$	15,88	2	Oui

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'octroyer un mandat au soumissionnaire ayant obtenu le premier rang et dont la soumission est conforme aux exigences, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions adoptée par la Résolution 539-10-13, soit à *Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L*, pour les services professionnels de vérificateur comptable externe pour les années 2014, 2015 et 2016, pour un montant de 62 145,00 \$, avant les taxes applicables, réparti sur trois (3) ans, comme indiqué au bordereau de soumission, conformément à l'appel d'offres INV2014-02;

2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**23. 262-07-14 Mandat à SNC-Lavalin en vue d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de la rue St-Paul**

Considérant que la Ville doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MMDELCC) afin de pouvoir poursuivre son projet de construction de la rue St-Paul;

Considérant que la firme *SNC-Lavalin* a été mandatée par la Ville pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, estimé préliminaire et définitif, demande de CA, appel d'offres et surveillance des travaux de construction et de prolongement de la rue St-Paul :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De mandater *SNC-Lavalin*, à déposer, au nom de la Ville une demande de certificat d'autorisation, afin de poursuivre le projet de construction et de prolongement de la rue St-Paul ;
2. De s'engager à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, de la firme *SNC-Lavalin*, quant à la conformité des travaux;
3. De s'engager à entretenir les ouvrages et des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (en réseau et en fin de réseau) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;
4. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 263-07-14 Annulation et report de la demande de prix DP2014-13 pour effectuer les travaux d'enlèvement et d'ajout de lampadaires à la caserne de pompiers**

Considérant la demande de prix DP2014-13 pour l'enlèvement et ajout de lampadaires à la caserne;

Considérant qu'à la date limite du 16 mai 2014, une (1) soumission a été déposée;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Sous-total</b>	<b>Conformité</b>
<i>Voltec Ltée.</i>	14 260,00 \$	Oui
<i>Luminore électrique inc.</i>	- \$	N/A

Considérant la demande de prix spécifie que la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions;

Considérant que la Ville a mis en place une solution temporaire à la problématique de l'éclairage du stationnement de la caserne;

Considérant que la Ville souhaite réévaluer les différentes possibilités d'éclairage :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'annuler la demande de prix DP2014-13;
2. D'autoriser la Ville à retourner en demande de prix, si nécessaire, au moment opportun;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 264-07-14 Annulation et report de l'appel d'offres SBDL2014-03 pour la réfection des rues Langevin et de l'Étang**

Considérant l'appel d'offres SBDL2014-03 pour la réfection des rues Langevin et de l'Étang;

Considérant qu'à la date limite du 2 mai 2014, quatre (4) soumissions ont été déposées;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Sous-total</b>	<b>Conformité</b>
<b><i>Excavation Jos Pelletier</i></b>	<b>632 839,52 \$</b>	Oui
<b><i>MK2 inc.</i></b>	<b>637 653,07 \$</b>	Oui
<b><i>Gilles Rochette et fils inc.</i></b>	<b>747 892,71 \$</b>	Oui
<b><i>Allen entrepreneur général inc.</i></b>	<b>768 033,00 \$</b>	Oui

Considérant l'article 7.7.1 de la *Politique de gestion contractuelle*, stipulant que :

*« Dans l'éventualité où les soumissions reçues ou les offres d'achat faites sont beaucoup plus élevées que les taux habituellement présents sur le marché ou encore par rapport à l'estimation des coûts de la Ville, ou si les soumissions et/ou les offres d'achat soumises sont déraisonnables ou manifestement trop basses, la Ville se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat. Des soumissions ou des offres d'achat sont considérées trop basses lorsqu'elles risquent sérieusement de compromettre l'exécution même du contrat à octroyer ou qu'elles sont excessivement inférieures à la valeur du bien meuble ou immeuble mis en vente. »*

Considérant que les prix soumis sont supérieurs à ceux estimés par la Ville :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'annuler la demande de prix SBDL2014-03;
2. D'autoriser la Ville à retourner en demande de prix, si nécessaire, au moment opportun;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **Autorisations de signatures**

### **26. 265-07-14 Ratification de l'entente de règlement hors cour pour l'acquisition des lots 196-31 et 196-32**

Considérant les Résolutions 152-04-14 et 231-06-14;

Considérant l'entente de règlement hors intervenue entre la Ville et Mme Louise Cantin :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De ratifier l'entente de règlement hors cour, sensiblement conforme à l'entente jointe à la présente résolution, afin d'acquérir les lots 196-31 et 196-32 à des fins de réserve foncière et de remembrement en vue de permettre l'aménagement de services municipaux, d'une école ainsi qu'à l'ouverture de rues et à l'installation de services municipaux;
2. De prélever les fonds nécessaires à cette acquisition à même le surplus accumulé non affecté;
3. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-14-07-14*

### **27. 266-07-14 Ratification de l'entente de règlement hors cour pour l'acquisition du lot 196-40**

Considérant les Résolutions 152-04-14 et 231-06-14;

Considérant l'entente de règlement hors intervenue entre la Ville et Mme Johanne Laroche :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De ratifier l'entente de règlement hors cour, sensiblement conforme à l'entente jointe à la présente résolution, afin d'acquérir le lot 196-40 à des fins de réserve foncière et de remembrement en vue de permettre l'aménagement de services municipaux, d'une école ainsi qu'à l'ouverture de rues et à l'installation de services municipaux;
2. De prélever les fonds nécessaires à cette acquisition à même le surplus accumulé non affecté;
3. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-15-07-14*

## **Ressources humaines**

### **28. 267-07-14 Abolition du poste de directeur du Service juridique**

Considérant la vacance du poste de directeur du Service juridique ;

Considérant la restructuration prévue au sein de l'administration municipale :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'abolir le poste de directeur du Service juridique;
2. De planifier le remplacement du poste de greffier au cours des douze (12) prochains mois;
3. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**29. 268-07-14 Embauche de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau au poste de greffière adjointe (remplacement de congé de maternité)**

Considérant que Mme Andrée-Anne Turcotte, greffière adjointe, quittera ses fonctions le 12 septembre prochain pour un congé de maternité.

Considérant que les fonctions qu'occupent Mme Andrée-Anne Turcotte relèvent d'un domaine spécialisé en droit et occasionnent une charge de travail considérable qui ne peut être partagé auprès de d'autres ressources à l'interne.

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur général, M. Daniel Pelletier :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau au poste de greffière adjointe, à temps plein, pour un contrat de 12 mois, renouvelable selon les besoins de l'administration, conformément à la recommandation du directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier, selon les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés qui lui sont attribuables;
2. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Divers**

**30. 269-07-14 Désignation des représentants de la ville au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics**

Considérant le protocole d'entente conclu entre la Ville et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II* pour le projet de réaménagement du parc des Saphirs, prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Ville à respecter la

*Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics;*

Considérant que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

Considérant que la Ville est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique:

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De désigner M. Charles Durocher, conseiller municipal, à titre de représentant du propriétaire, soit la Ville;
2. De désigner Mme Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, à titre de représentant des usagers;
3. De désigner M. Jocelyn Boilard, architecte et associé chez *Régis Côté & associés*, à titre d'architecte du projet;
4. De désigner, Mme Wanita Daniele, mairesse, et M. Daniel Pelletier, directeur général et trésorier adjoint, à titre de signataires de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville, du contrat maquette entre la Ville et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Ville.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **Période de questions #2**

31. 270-07-14 Période de questions #2

À 20 h 38, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 10.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

## **Dispositions finales**

32. 271-07-14 Levée de la séance

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 21 h 10.**

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

---

**Andrée-Anne Turcotte**  
**Greffière adjointe**

Pour consultation

---

<sup>1</sup> **[Note au lecteur]**

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.